

CHECKLIST : LABEL IA POUR PUBS VIDÉO

Article 50 de l'AI Act, règles publicitaires belges et labels de Meta, TikTok et Google, pour chaque pub avant publication

PAR CLÉMENT DE NEVE, STUDIO & MOTION · MIS À JOUR LE 27 SEPTEMBRE 2026

Parcourez cette liste pour chaque pub avant de la publier. Situation au 27 septembre 2026. Ceci n'est pas un avis juridique : la Commission européenne présente elle-même ses lignes directrices comme une première interprétation qu'elle révisera ^[1].

1. VOTRE PUB EST-ELLE UN DEEPPFAKE ?

Depuis le 2 août 2026, un deepfake (« hypertrucage » dans la version française du règlement) doit être signalé de façon visible comme contenu IA (AI Act, article 50) ^[2]. L'IA utilisée pour l'idée, le script, le storyboard ou la traduction ne demande en principe aucune mention ^[3]. Un label est nécessaire si la réponse aux quatre questions est oui ^[1] :

- ☐ **Ressemblance** : l'image ressemble-t-elle nettement à quelque chose ou à quelqu'un ? Pas besoin qu'elle soit identique.
- ☐ **Existant ou plausible** : cela existe-t-il, ou cela aurait-il pu exister ? Une personne IA réaliste qui n'existe pas compte aussi.
- ☐ **Sujet** : des personnes, des objets, des lieux, des animaux ou des événements, donc aussi des produits, des avatars et des voix.
- ☐ **Fausse impression** : le public peut-il le prendre à tort pour vrai ? L'intention ne joue aucun rôle, le contexte et le public, bien.

Situations selon les lignes directrices de la Commission et les recommandations du Conseil de la Publicité

SITUATION DANS VOTRE PUB VIDÉO	LABEL ?	POURQUOI
Votre vrai produit, animé ou dans un décor IA	En général, non	Tant qu'il ne paraît pas différent ^{[1][4]}
Étalonnage, upscaling, recadrage en 9:16, passants effacés	Non	Retouche standard ^{[1][4]}
Dessin animé, animaux qui parlent, monde imaginaire	Non	Irréaliste ^[1]
Figurants IA à l'arrière-plan	En général, non	Tant qu'ils ne portent pas le message ^[4]
Une image produit IA plus belle ou meilleure que le produit	Oui, et à supprimer	Deepfake et pratique trompeuse ^{[1][4]}
Un présentateur ou un avatar IA réaliste	Oui	Les avatars comptent comme des personnes ^[1]

SITUATION DANS VOTRE PUB VIDÉO	LABEL ?	POURQUOI
Un influenceur synthétique qui teste votre produit	Oui	Pas de règle allégée pour les œuvres créatives ^[1]
Une personne réelle à qui l'IA fait dire ou faire quelque chose	Oui	Plus un consentement préalable ^{[1][4]}
Un clone vocal d'une personne existante	Oui	Le label ne donne aucun droit sur la voix ^[4]
Une voix off IA en narrateur neutre	Zone grise	En cas de doute, labellisez ^[4]
Un faux extrait de journal télévisé ou une reconstitution	Oui	Exemple cité par le Conseil de la Publicité ^[4]

2. LABELLISEZ-VOUS CORRECTEMENT ?

- ☐ Le label est présent dès la première exposition, pas caché dans un menu ou dans des conditions ^{[2][1]}.
- ☐ Vidéo en ligne : visible d'emblée et pendant au moins 5 secondes ; télévision et TV connectée : pendant tout le spot ^[4].
- ☐ Texte neutre dans la langue de la pub, avec un contraste d'au moins 4,5:1 ^[4].
- ☐ Hors des boutons : dans les Reels, ni dans les 14 % supérieurs ni dans les 35 % inférieurs ^[5].
- ☐ Dans la créa elle-même, pour que le label la suive partout ; l'icône de l'UE est permise, pas obligatoire ^[6].

Textes de label proposés par le Conseil de la Publicité ^[4]

CONTENU	FRANÇAIS	NÉERLANDAIS
Vidéo	« Vidéo générée par l'IA » ou « Vidéo modifiée par l'IA »	"AI gegenereerde video" ou "AI gewijzigde video"
Personne	« Personnage généré par l'IA »	"AI gegenereerde persoon" ou "AI gegenereerde gelijkenis"
Voix	« Voix générée par l'IA »	"AI gegenereerde stem"

3. RESPECTEZ-VOUS LES RÈGLES PUBLICITAIRES BELGES ?

- ☐ Votre produit ne montre rien qu'il n'a pas ou ne fait pas : ce qui est trompeur reste trompeur, même avec un label ^[4].
- ☐ Pour chaque personne, voix ou ressemblance réelle, il existe un consentement préalable ^[7], avec portée, durée, révocation et rémunération ^[4].
- ☐ Pas de « client » IA qui raconte une expérience : les témoignages doivent être authentiques et vérifiables ^[7], et les fausses recommandations de consommateurs figurent sur la liste noire ^[8].
- ☐ Un influenceur virtuel avec son propre compte porte la mention « publicité » ou « annonce », le nom de la marque et l'option de divulgation de la plateforme ^[7].

4. TOUT EST-IL EN ORDRE SUR CHAQUE PLATEFORME ?

- ☐ **Meta** : « Infos IA » n'apparaît parfois que derrière le menu ^[9], et cela ne compte pas comme une mention claire ^[1].

 - ☐ **TikTok** : étiquette CGIA ou mention claire propre, sinon refus ou limitation ; pas de personnalité publique sans consentement ^[10].

 - ☐ **Google Ads** : le paramètre de libellé IA pour l'UE est activé, même s'il ne garantit pas la conformité ^[11].

 - ☐ **Autres canaux** : là, c'est à vous de labelliser ; un label de plateforme ne vaut que sur cette plateforme ^[1].
-

5. TOUT EST-IL RÉGLÉ ET ARCHIVÉ ?

- ☐ Le contrat règle qui évalue, qui appose le label, le texte, l'emplacement et la durée, les consentements et les paramètres des plateformes ^[1].

 - ☐ Pour chaque pub, vous avez conservé ce qui a été créé avec l'IA et pourquoi vous avez labellisé ou non ; c'est ainsi que vous démontrez votre conformité sans le code de bonnes pratiques ^[12].
-

Les amendes vont jusqu'à 15 millions d'euros ou 3 % du chiffre d'affaires annuel mondial, le plus bas des deux montants pour les PME ^[1]. L'autorité belge de contrôle n'est pas encore désignée ^[13]. Ceci n'est pas un avis juridique.

SOURCES

1. Lignes directrices sur les obligations de transparence pour les fournisseurs et les déployeurs de systèmes d'IA (article 50 de l'AI Act), C(2026) 5054 [Commission européenne, 20 juillet 2026]
<https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/library/guidelines-transparency-obligations-providers-and-deployers-ai-systems>
2. Règlement (UE) 2024/1689 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (AI Act), article 3, point 60, et article 50 [EUR-Lex, 12 juillet 2024]
<https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj/fra>
3. L'IA dans la publicité : une nouvelle mise à jour concrétise les exigences de transparence [Conseil de la Publicité, 25 août 2026]
<https://conseildelapublicite.be/lia-dans-la-publicite-mise-a-jour-des-lignes-directrices-en-matiere-de-transparence/>
4. AI in advertising: transparency, disclosure and 12 clear principles [Conseil de la Publicité]
<https://raadvoorreclame.be/app/uploads/2026/08/RvR26-AlinAdvertising-EN-1.pdf>
5. Reels Instagram : publicités vidéo (guide des publicités, zones de sécurité) [Meta]
<https://www.facebook.com/business/ads-guide/update/video/instagram-reels>
6. Icônes de l'UE pour l'étiquetage des contenus générés par l'IA [Commission européenne, 24 septembre 2026]
<https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/eu-icons-labelling-ai-generated-content>
7. Code belge de la Publicité, édition de septembre 2026 [art. 7.2, 9, 20 et 21] [Conseil de la Publicité]
<https://raadvoorreclame.be/app/uploads/2026/09/Code-belge-de-la-Publicite-v19-septembre-2026-FR.pdf>
8. Code de droit économique, art. VI.100 [22° et 26°] et art. XI.174 [texte consolidé] [Justel, SPF Justice]
https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2013022819&table_name=loi
9. Expanding GenAI Transparency for Meta's Ads Products [Meta, 3 février 2025]
<https://about.fb.com/news/2025/02/gen-ai-transparency-metas-ads-products/>
10. Contenu trompeur et faux [Politiques publicitaires de TikTok, section Contenu média modifié ou généré par l'IA] [TikTok]
<https://ads.tiktok.com/help/article/tiktok-ads-policy-misleading-and-false-content?lang=fr>
11. Mise à jour des exigences concernant les libellés IA [juillet 2026] [Aide Centre de règles Google Ads, 9 juillet 2026]
<https://support.google.com/adspolicy/answer/17257106?hl=fr>
12. Obligations de transparence au titre de l'article 50 de la législation sur l'IA [FAQ] [Commission européenne, 24 juillet 2026]
<https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/faqs/transparency-obligations-under-article-50-ai-act>
13. Strengere regels maar geen toezichthouder: hoe ver staat België met de Europese wetgeving rond AI? [VRT NWS]
<https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2026/07/29/geen-toezichthouder-wel-al-strengere-regels-hoe-ver-staat-belg/>

IZOARD

Vous préférez qu'on y jette un œil ? Demandez votre pub test gratuite :

izoard.be/fr/services/video-studio/#offer